

Adresse du tribunal du district de Confolens qui félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie de la plus horrible des conspirations et l'invite à continuer sa surveillance, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Confolens qui félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie de la plus horrible des conspirations et l'invite à continuer sa surveillance, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 538-539;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0538_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 13 Floréal An II

(Vendredi 2 Mai 1794)

Présidence de R. LINDET

Un membre donne lecture de la correspondance; dont l'extrait suit.

I

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir; le conseil-général de la commune de Sedan; le tribunal du district de Confolens; l'agent national de l'île d'Aix; le conseil général de la commune d'Ingrandes, la municipalité de Lauzerte; celle de Ris, district de Clamecy; les administrateurs du district de Mondoubleau; ceux du département du Tarn; le tribunal de Rostrenen, les conseils généraux des communes de Lignières, de Florac et de Rouen; les Sociétés populaires d'Hesdin, de Grossœuvre, de Gaille-Fontaine, de Saint-Savin, de Tarascon, du Mas-d'Azil, de Clairac, de Cazaubon, d'Autun, de La Roumieu, de Sorts, département du Gard; de Couches, de Roquebrune, d'Heuchin et de Tarascon de l'Ariège; félicitent la Convention sur son énergie, applaudissent aux mesures prises pour déjouer tous les complots, et l'invitent à rester à son poste, en lui annonçant qu'ils travaillent à l'extraction du salpêtre avec la plus grande activité, et qu'ils ont envoyé les dépouilles de leurs églises au creuset national.

Mention honorable de toutes ces adresses et insertion au bulletin (1).

a

[*Les adm. du départ. d'Eure-et-Loir, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens représentants,

Nous avons lu les différents rapports du Comité de salut public, ils ont été adoptés par vous; nous vous en avons déjà félicité. Plus les travaux se multiplient, plus la morale politique se perfectionne, et plus il acquiert de droits à notre reconnaissance. Le gouvernement prend une marche imposante et assurée. Le régime révolutionnaire, tel qu'il est établi, répand la consolation dans l'âme des républicains, soutient leur énergie et n'inquiète plus que les complices des

conspirateurs que vous avez anéantis. Un jour serein se développe sur l'horizon de la République. Continuez de vouloir que tous les Français deviennent les enfants de la nature et qu'ils soient purs comme elle. Vous avez proscrit l'idolâtrie des individus, pour ne vous occuper que de la famille commune, ne cessez pas un instant de veiller sur son sort. Vos amis, les amis de la patrie vous seconderont; le désir du bonheur public plus que celui de la renommée, dirigera avec succès notre conduite et nos opérations. Vive la République ».

ROUSSEAU, VAILLANT, GEORGES, BARRE,
LEVAISON, BARRÉ, LAMBERT, ROISAN,
JUMELIER.

b

[*P.-V. de la comm. de Sedan, s.d.*] (1).

Le Conseil général de la commune de Sedan fait passer à la Convention le procès-verbal qui constate l'envoi et le détail du reste des dépouilles recueillies de plusieurs églises et chapelles environnantes et de cette commune; elles consistent en 2 marcs 7 onces 2 gros d'argent et vermeil, provenant du village de Pussemange, terre d'Empire enlevée par un détachement de la garde nationale sedanoise; 2 marcs 5 onces 5 gros d'argenterie provenant de la ci-devant chapelle de l'hôpital militaire de cette commune; 1 marc 5 gros idem, provenant de la ci devant paroisse de Sedan; 6 onces 1 gros et demi et 19 croix provenant des écoles et collèges, y compris un cachet d'argent donné par le citoyen Sassy.

c

[*Le Trib. du distr. de Confolens à la Conv.; s.d.*] (2).

« Le génie de la liberté vous a rendus supérieurs aux événements, vous avez fondé la République au sein des orages, et vous venez de la sauver de la plus horrible des conspirations, en montrant à l'univers ce que peuvent la vertu et le courage quand ils sont unis à une vigueur inflexible. Continuez, Législateurs, à surveiller et

(1) P.V., XXXVI, 274.

(2) C 302, pl. 1095, p. 27; B^{tn}, 13 flor. (1^{er} suppl.).

(1) B^{tn}, 15 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1294.

(2) C 302, pl. 1095, p. 28; B^{tn}, 13 flor. (1^{er} suppl.).

frapper les conspirateurs et les traîtres qui voudraient enchaîner un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir; continuez d'affermir, par vos sages et bienfaisantes lois, la plus sainte et la plus heureuse Révolution; restez à votre poste, la République sera impérissable et votre gloire immortelle ».

VERGNIAUD DESCALIÉS (*présid.*), BABAUD LACROSE, BARBIER, MOUZEAU, DOCHE-DELISLE, POULIGNAC, MAURAVIN.

d

[*L'agent nat. de la comm. de l'île d'Aix, à la Conv.; 11 germ. II*] (1).

« Citoyens, républicains,

Je vous annonce avec la plus vive satisfaction que la commune de cette île s'étant réunie avec la Société populaire le jour d'hier, décadi, pour renouveler leur serment auprès de l'arbre de la liberté qui s'est planté le 30 vent. dernier, suivant le procès-verbal qui vous a été adressé par la municipalité, les citoyennes de cette île, citoyens, se sont empressées de se réunir à nous pour prêter leur serment; elles ont juré guerre aux tyrans et aux despotes, périssent les traîtres; et qu'elles défendraient avec nous et la brave garnison, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, cette île formidable qui fait trembler tous les rois, nos ennemis; ce serment, citoyens, a été remis entre les mains de la municipalité assemblée, qui a fait aux dites citoyennes, ses remerciements au nom de la nation; cette fête civique qui a été des plus solennelles, s'est terminée par les cris de vive la République et la Montagne, et une danse et la carmagnole autour dudit arbre, et par des dons civiques; tout a retenti de joie dans cette île, quand tous les esprits sont unis, et tous à la hauteur des circonstances.

Je finis, citoyens, en vous priant de rester toujours fermes à votre poste, le salut de la patrie est dans vos mains d'après toutes les trames que vous venez de découvrir, et dont leurs forfaits n'ont pu échapper au glaive de la loi.

Continuez, Citoyens, votre surveillance et nous serons vainqueurs, vive la République, vive la Montagne, périssent les traîtres. »

DEMOQUÉ.

P.S.: J'ai fait, citoyen, tout ce que j'ai pu pour que les sœurs de l'hôpital de ce lieu fassent leur serment; je n'ai pu réussir; le fanatisme les met dans l'erreur, je surveille leur conduite, quoiqu'elles aient bien soin des malades.

e

[*La comm. d'Ingrandes, à la Conv.; 4 flor. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Organes des sentiments de la commune d'Ingrandes qui, fidèle à ses serments et constante

dans ses principes est, et sera toujours l'amie chaude et sincère de la liberté et de l'égalité, nous vous offrons le tribut de sa reconnaissance et de la nôtre pour le nouveau triomphe que vous venez d'obtenir, au profit de notre commune patrie, sur des êtres profondément perfides, vendus aux despotes coalisés contre elle, et dont heureusement la rage impuissante ne fera que hâter la défaite.

Vous l'avez dénoncée, et nous en sommes convaincus; une faction impie et liberticide, composée dans ses chefs, d'hommes d'autant plus dangereux qu'en montrant en apparence un grand caractère pour la révolution, et en se couvrant du masque du patriotisme, et de la popularité, ils avaient su usurper une réputation suffisante pour écarter d'eux les soupçons de la multitude, souvent trop confiante et trop facile à abuser; cette faction, dis-je, était sur le point de réaliser, avec éclat, le plus noir, le plus affreux des complots; par elle, les vrais amis du peuple, les plus zélés défenseurs de ses droits, nos dignes et courageux législateurs, devaient être sacrifiés, au même instant, aux mânes exécrées du fourbe, du traître Capet, le dernier de nos tyrans; et un nouveau despote devait être élevé, couronné sur les ruines de la République et de la Liberté. Par elle, la patrie noyée dans le sang de tous ses vrais enfants, devait recevoir le coup de la mort, et devenir en un instant la proie de tous les brigands couronnés, mitrés, crossés, etc... qui se seraient trouvés prêts à partager ses dépouilles. Par elle, enfin, en un jour, en un moment, la France entière devait être plongée dans le deuil, dans les horreurs de la plus sanglante anarchie, et perdre avec sa liberté, le seul bien qu'elle envie, le fruit de 5 années de courage, de combats et de sacrifices.

Mais grâce à vos soins, à votre vaste et profonde attention, sur tout ce qui peut intéresser ou compromettre le bonheur du peuple; grâce au zèle ardent, à l'infatigable surveillance de votre Comité de salut public qui vous honore et justifie si parfaitement l'objet et la nécessité de son institution, le coup terrible que des traîtres voulaient ainsi porter à la patrie a été heureusement paré et tourné contre eux-mêmes.

Démasqués, voués à l'infamie et à l'exécration publique, ils ont payé de leurs têtes, l'attentat affreux qu'ils avaient osé méditer; cet exemple terrible, ainsi fait sur des chefs de parti, sur des grands coupables, produit le double avantage d'imprimer la terreur à tous ceux qui seraient tentés de les imiter, et de détruire la coalition dangereuse qu'ils avaient formée. Cette victoire ainsi remportée sur un parti formé contre la liberté publique, dans le sein même de la patrie, vaut le gain d'une bataille décisive; elle atterre les ennemis, les conspirateurs du dedans, dont elle doit produire la destruction entière et elle dérange absolument les trames, les complots du scélérat Pitt, et de ses complices, que ce nouveau triomphe de la liberté sur ses plus dangereux ennemis, doit couvrir de honte et frapper d'épouvante, car c'était par nous-même, par des divisions intestines, et non par leurs propres forces, qu'ils comptaient nous vaincre, et nous détruire. Mais ils en ont menti pour cette fois comme pour les précédentes. Toutes leurs trahisons, leurs noirs

(1) C 302, pl. 1095, p. 31.

(2) C 302, pl. 1095, p. 35; B¹, 13 flor. Maine-et-Loire.